Zukunftskeess
CAISSE POUR L'AVENIR DES ENFANTS

Adresse postale:
B.P. 394
L-2013 Luxembourg

Tél. (352) 47 71 53-1
www.cae.lu

Demande d'indemnité de congé parental

Informations relatives au demandeur

Demandeur / Demanderesse	Adresse
Nom: _____	Rue: _____
Prénom: _____	Numéro: _____
Numéro matricule de la sécurité sociale: Année | Mois | Jour	Code postal: _____
Nationalité: _____	Localité: _____
	Pays: _____

Nodetéléphone: _____ (Domicile) _____ (Portable/Travail)

Courriel: _____

Situation familiale*			Coordonnées bancaires
☐ célibataire	☐ marié(e)	☐ pacsé(e)	IBAN: _____
☐ séparé(e)	☐ divorcé(e)	☐ veuf(ve)	BIC: _____

Congé parental pour lequel l'indemnité est demandée*

EN CAS DE NAISSANCE

☐ 1er congé parental – *consécutif au congé de maternité*

Date présumée de l'accouchement ____/____/_____

Date début du congé de maternité ____/____/_____

Grossesse multiple* ☐ Oui(1) ☐ Non

Au cas où un congé de maternité n'est pas dû ou n'a pas été pris, le congé parental doit débuter le premier jour de la 3e semaine qui suit l'accouchement (c. à .d.: jour de naissance + 14 jours).

☐ 2e congé parental – *jusqu'à l'âge de 6 ans*

Nom de l'enfant: _____

Prénom de l'enfant: _____

Matricule de l'enfant: Année | Mois | Jour

Début souhaité du congé parental: ____/____/_____

EN CAS D'ADOPTION

☐ 1er congé parental – *consécutif au congé d'accueil*

Date de naissance de l'enfant ____/____/_____

Date début du congé d'accueil ____/____/_____

Date fin du congé d'accueil ____/____/_____

Adoption multiple* ☐ Oui(1) ☐ Non

Au cas où un congé d'accueil n'est pas dû ou n'a pas été pris, le congé parental doit être pris à partir de la date du jugement d'adoption.

☐ 2e congé parental – *jusqu'à l'âge de 12 ans(2)*

Nom de l'enfant: _____

Prénom de l'enfant: _____

Matricule de l'enfant: Année | Mois | Jour

Début souhaité du congé parental: ____/____/_____

Au cas où le congé parental est pris simultanément par les deux parents, veuillez indiquer le numéro matricule de l'autre parent: Année | Mois | Jour

* Cocher ce qui convient

(1) En cas d'une grossesse multiple ou d'adoption multiple, une demande doit être déposée pour chaque enfant.

(2) Maximum 6 ans après la date du jugement d'adoption

028-000062-20040525-FR V16

Informations relatives à l'activité professionnelle*

☐ **Salarié(e)** *(données à compléter et à certifier par **l'employeur**)*

Dénomination et adresse de l'employeur:	_____ _____ _____
Nom et prénom du salarié demandant le congé parental:	_____
Profession / engagé(e) en qualité de:	_____
Type de contrat*:	☐ Contrat à durée indéterminée ☐ Contrat à durée déterminée – ***indiquer la date fin*** ___ / ___ / _____ ☐ Contrat d'apprentissage – ***indiquer la date fin*** ___ / ___ / _____ ☐ Contrat de réinsertion – ***indiquer la date fin*** ___ / ___ / _____
Date d'engagement ou de début du contrat:	___ / ___ / _____
Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat:	_____ heures par semaine
Nombre d'heures hebdomadaires prestées:	_____ heures par semaine
Est-ce que le nombre d'heures hebdomadaires prestées a été modifié au cours des 12 mois avant le début du congé parental?*	☐ Oui ☐ Non ***Si oui, veuillez joindre à la demande une déclaration explicative.***
Est-ce qu'un congé sans solde a été pris au cours des 12 mois avant le début du congé parental?*	☐ Oui ☐ Non ***Si oui, veuillez joindre une attestation établie par votre employeur certifiant les jours exacts pendant lesquels le congé sans solde a été pris au cours des 12 mois précédant le début souhaité du congé parental.***
Une période d'essai est-elle en cours?*	☐ Oui ☐ Non ***Si oui, indiquer la date fin*** ___ / ___ / _____

_____ _____

Cachet et signature de l'employeur **Nom et prénom du signataire**

Par sa signature, l'employeur certifie l'exactitude des informations reprises sur le présent formulaire.

☐ **Non-salarié(e)** (indépendant)

Profession:	_____
Lieu de travail:	_____
Date début d'activité au Luxembourg:	___ / ___ / _____
Nombre d'heures hebdomadaires prestées:	_____ heures par semaine
Est-ce que le nombre d'heures hebdomadaires prestées a été modifié au cours des 12 mois précédant le début du congé parental?*	☐ Oui ☐ Non ***Si oui, veuillez joindre à la demande une déclaration explicative.***

_____

Signature du demandeur non-salarié

Par sa signature, le demandeur non-salarié certifie l'exactitude des informations reprises sur le présent formulaire.

* Cocher ce qui convient

Informations relatives au congé parental demandé

Forme souhaitée du congé parental*

A. Vous exercez une seule activité professionnelle à plein temps ☐ Oui ☐ Non (passer à B)

☐	Congé parental à plein temps ☐ de 4 mois ☐ de 6 mois	➢ *Suspension intégrale de l'activité durant le congé parental*
☐	Congé parental à mi-temps ☐ de 8 mois ☐ de 12 mois	➢ *Réduction de 50% de l'activité durant le congé parental*
☐	Congé parental fractionné en 8 heures par semaine sur une période de 20 mois	➢ *Réduction de 20% de l'activité par semaine durant le congé parental*
☐	Congé parental fractionné en 4 périodes d'un mois** sur une période maximale de 20 mois	➢ *Suspension intégrale de l'activité durant les 4 périodes de congé parental*

Période 1: du __ / __ / ____ au __ / __ / ____ **Période 2:** du __ / __ / ____ au __ / __ / ____ **Période 3:** du __ / __ / ____ au __ / __ / ____ **Période 4:** du __ / __ / ____ au __ / __ / ____

** Les 4 périodes d'un mois doivent correspondre à un mois calendaire entier et ne doivent pas nécessairement débuter au premier du mois (par exemple 15.02.2026 au 14.03.2026, 25.05.2026 au 24.06.2026, 01.07.2026 au 31.07.2026 et 24.12.2026 au 23.01.2027).

B. Vous exercez une seule activité professionnelle à temps partiel entre 20 et 40 h/sem ☐ Oui ☐ Non (passer à C)

☐	Congé parental à plein temps ☐ de 4 mois ☐ de 6 mois	➢ *Suspension intégrale de l'activité durant le congé parental*
☐	Congé parental à mi-temps ☐ de 8 mois ☐ de 12 mois	➢ *Réduction de 50% de l'activité durant le congé parental*

C. Vous exercez une seule activité professionnelle à temps partiel entre 10 et 20 h/sem ☐ Oui ☐ Non (passer à D)

☐	Congé parental à plein temps ☐ de 4 mois ☐ de 6 mois	➢ *Suspension intégrale de l'activité durant le congé parental*

D. Vous exercez plusieurs activités professionnelles ou vous êtes en apprentissage ☐ Oui ☐ Non

☐	Congé parental à plein temps ☐ de 4 mois ☐ de 6 mois	➢ *Suspension intégrale de l'activité durant le congé parental*

Employeur

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance de la présente demande de congé parental selon les indications figurant sur le présent formulaire et avoir marqué mon accord concernant la période et la forme du congé choisies.

Fait à _____ , le _____ / _____ / _____

_____ **Cachet et signature de l'employeur**

_____ **Nom et prénom du signataire**

Demandeur salarié

En vertu de l'article 312 du Code de la sécurité sociale, ceux qui ont frauduleusement amené la caisse à fournir une prestation qui n'était pas due ou qui n'était due qu'en partie sont punis par des peines prévues à l'article 496 du Code pénal, indépendamment du remboursement des sommes indûment perçues. Lorsque des prestations ont été payées sur base de faux, notre caisse en informe, conformément à l'article 23 du Code de procédure pénale le procureur d'Etat, lequel peut engager des poursuites pénales.

Fait à _____ , le _____ / _____ / _____

_____ **Signature du demandeur salarié**

Demandeur non-salarié (indépendant)

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur que pendant la durée entière du congé parental, je suspens intégralement mon activité ou réduit mon activité à concurrence de 20% respectivement de 50% suivant la forme de congé parental choisie. En vertu de l'article 312 du Code de la sécurité sociale, ceux qui ont frauduleusement amené la caisse à fournir une prestation qui n'était pas due ou qui n'était due qu'en partie sont punis par des peines prévues à l'article 496 du Code pénal, indépendamment du remboursement des sommes indûment perçues. Lorsque des prestations ont été payées sur base de faux, notre caisse en informe, conformément à l'article 23 du Code de procédure pénale le procureur d'Etat, lequel peut engager des poursuites pénales.

Fait à _____ , le _____ / _____ / _____

_____ **Signature du demandeur non-salarié**

* Cocher ce qui convient

Dispositions légales

1. Qui peut bénéficier d'un congé parental et à quel moment?

Les parents qui élèvent leur enfant dans leur foyer ont chacun un droit individuel au congé parental:

- L'un d'eux doit prendre son congé consécutivement au congé de maternité ou au congé d'accueil. Ce *1er congé parental* ne peut pas être reporté.
- L'autre parent peut prendre le *2e congé parental* jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 6 ans accomplis ou 12 ans accomplis en cas d'adoption (maximum 6 ans après la date du jugement d'adoption). Le 2e congé parental peut exceptionnellement être reporté par l'employeur dans les conditions précisées dans l'article 234-46 (3) et (4) du Code du travail.

Le 1er et le 2e congé parental peuvent être pris simultanément par les deux parents pour un même enfant.

Le parent qui élève son enfant seul peut prendre le congé à sa convenance jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 6 ans accomplis ou 12 ans accomplis en cas d'adoption (maximum 6 ans après la date du jugement d'adoption).

2. Quels sont les délais à respecter?

- Le parent salarié doit demander le 1er congé parental au moins 2 mois avant le début du congé de maternité ou le début du congé d'accueil, et le 2e congé parental au moins 4 mois avant le début du congé parental. Cette demande doit être notifiée à l'employeur par lettre recommandée avec avis de réception.
- Les indépendants doivent faire leur demande à la CAE dans le même délai que celui prévu pour la demande des salariés à l'employeur.

3. Quelles sont les conditions générales à remplir?

Le parent qui demande le congé parental:

- doit être affilié sans interruption pendant au moins 12 mois continus précédant le début du congé parental (maximum 7 jours d'interruption);
- doit être détenteur d'un ou de plusieurs contrats de travail totalisant au moins 10 heures de travail par semaine;
- doit être détenteur de ce(s) contrat(s) pendant toute la durée du congé parental;
- élève dans son foyer le ou les enfants et s'adonne principalement à leur éducation pendant la durée du congé parental.

Le congé ne reste valable qu'aussi longtemps que toutes les conditions d'octroi sont remplies.

4. Traitement des données à caractère personnel

Les informations personnelles recueillies sur ce formulaire sont traitées par la CAE afin d'examiner votre demande sur base de la loi portant sur les prestations familiales et du Code de la sécurité sociale. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la rubrique «Protection des données» sur le site Internet de la CAE (www.cae.lu).

Pièces justificatives à joindre

Afin de garantir un traitement rapide et efficace des demandes, les documents cités ci-dessous sont à envoyer à la CAE dans les plus brefs délais possibles. Le moment de l'envoi varie selon le type de congé parental (1er ou 2e):

1er Congé parental

(consécutif au congé de maternité ou d'accueil)

à joindre **avec la demande**:

- Relevé d'identité bancaire (les copies des cartes bancaires ne sont pas acceptées). Attention: Le versement de l'indemnité de congé parental ne peut être effectué que sur un compte courant ou compte à vue.
- Pour les non-résidents, un certificat de résidence de date récente en reprenant tous les membres de la famille
- Un certificat de grossesse de date récente à établir par le gynécologue nous indiquant la date présumée de l'accouchement

à envoyer à la CAE après la naissance:

- Acte de naissance
- Pour les non-résidents au Luxembourg, un certificat de résidence de date récente en reprenant tous les membres de la famille

à envoyer ultérieurement à la CAE en cas d'adoption:

- Copie de la requête en adoption avec la date de dépôt au tribunal (resp. jugement d'adoption si disponible)
- Pour les non-résidents, un certificat de résidence de date récente en reprenant tous les membres de la famille

2e Congé parental

(jusqu'à l'âge de 6 ans de l'enfant resp. 12 en cas d'adoption)

à joindre **avec la demande** en cas de naissance:

- Acte de naissance
- Relevé d'identité bancaire (les copies des cartes bancaires ne sont pas acceptées). Attention: Le versement de l'indemnité de congé parental ne peut être effectué que sur un compte courant ou compte à vue.
- Pour les non-résidents, un certificat de résidence de date récente en reprenant tous les membres de la famille

à joindre avec la demande en cas d'adoption:

- Copie de la requête en adoption avec la date de dépôt au tribunal (resp. jugement d'adoption si disponible)
- Relevé d'identité bancaire (les copies des cartes bancaires ne sont pas acceptées)
- Pour les non-résidents, un certificat de résidence de date récente en reprenant tous les membres de la famille